



GUIDE du tri du Pays de Grasse





Jérôme VIAUD

Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Depuis 2014, portés par la politique engagée et ambitieuse conduite par notre Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, nous démontrons que nous sommes capables de réaliser de grandes choses ensemble pour notre environnement. Extension des consignes de tri du plastique à tous les emballages, épreuve de la consigne à verre connectée «Cliiink», réduction du poids de nos ordures ménagères et des actes d'incivisme sur la voie publique, développement de la collecte des déchets alimentaires et du compostage domestique, lancement de la démarche «Famille zéro déchet», les exemples ne manquent pas pour illustrer toute la ferveur collective qui anime nos citoyens, et qui s'inscrit pleinement dans le projet de territoire poursuivi par le Pays de Grasse. Dans ce défi permanent de la transition écologique et de la maîtrise de la dépense publique que nous nous efforçons de relever, l'acte de tri au quotidien demeure la solution la plus efficace. C'est donc pour maintenir votre mobilisation qui est essentielle et pour faire encore progresser le recyclage sur notre territoire, que ce nouveau guide du tri a été conçu. Je souhaite qu'il réponde à toutes vos interrogations sur la gestion de vos déchets et qu'il devienne votre meilleur allié dans votre démarche vertueuse et éco-citoyenne. Poursuivons nos efforts vers un territoire d'excellence et léguons à nos enfants dans les meilleures conditions notre planète si exceptionnelle.



**BOUTEILLES et FLACONS
en PLASTIQUE***

*avec leur bouchon



**TOUS les EMBALLAGES
PLASTIQUES* et POLYSTYRÈNES***

*bien dissocier les films de leur barquette



**EMBALLAGES
en MÉTAL**



**BRIQUES
ALIMENTAIRES**



**Petits EMBALLAGES
en CARTON**

Je les DÉPOSE

vidés, non emballés ni emboîtés :



NE JAMAIS déposer :





Les PAPIERS



Le VERRE



Les **JOURNAUX & MAGAZINES**



Les **ANNUAIRES & CATALOGUES**



Le **PAPIER CADEAU**



Les **ENVELOPPES & PAPIERS imprimés**

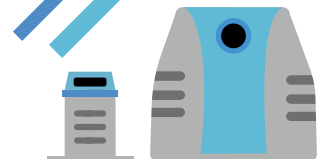


Les **PROSPECTUS**



Les **LIVRES**

Je les **DÉPOSE :**



NE JAMAIS déposer :



! Pour les communes ex Mont d'Azur, qui ne disposent pas de conteneurs spécifiques pour le papier, je le dépose avec mes emballages ménagers.

4



Les **BOUTEILLES***

*avec leur bouchon en métal



Les **FLACONS, POTS et BOCAUX***

*avec leur couvercle en métal

Je les **DÉPOSE :**



+ Quand je trie le verre,

JE GAGNE

des réductions avec **cliink**

Le Pays de Grasse a équipé 130 colonnes à verre de son territoire du dispositif connecté CLIINK.

Récupérez votre badge dans votre mairie puis recyclez votre verre pour cumuler des points à convertir en bons d'achats chez vos commerces locaux préférés !

WWW.CLIINK.FR

JE FINANCE

la Recherche contre le cancer !

En triant le verre, vous participez au financement de la Recherche contre le cancer et l'aide aux malades du département des Alpes-Maritimes.

Le Pays de Grasse reverse 3,05€ pour chaque tonne de verre que vous recyclez !



5



Les DÉCHETS ORGANIQUES



Les DÉCHETS de JARDIN



Les DÉCHETS de CUISINE



Certains DÉCHETS MÉNAGERS

J'habite en maison,

> Je **COMPOSTE** !



Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.



J'habite en appartement,

> Je **LOMBRICOMPOSTE** !

Installez votre lombricomposteur dans votre cuisine (ou balcon, cave...) et déposez-y vos déchets organiques. Après décomposition, vous obtenez en quelques semaines un amendement solide et un amendement liquide 100% naturel pour vos plantations.

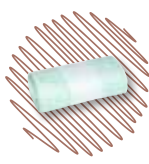
LE PAYS DE GRASSE VOUS MET GRATUITEMENT À DISPOSITION L'UN DE CES DEUX DISPOSITIFS DE RECYCLAGE, SOUS RÉSERVE DE SUIVRE LA FORMATION SUR SON UTILISATION. PROFITEZ-EN !

WWW.PAYSDEGRASSE.FR

J'habite les 3 communes de la Vallée de la Siagne :

Auribeau-sur-Siagne - La Roquette-sur-Siagne - Pégomas

> J'ai été équipé individuellement
D'UN COMPOSTEUR,



Je **COMPOSTE** !

Installez votre composteur à l'ombre dans votre jardin. Installez votre bio seau dans votre cuisine, disposez dedans un sac compostable puis déversez-y vos déchets organiques pendant plusieurs jours.

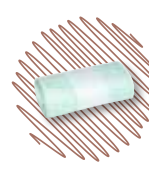
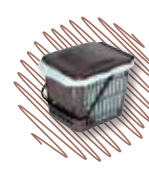
Déposez ensuite votre sac compostable fermé dans votre composteur. Après décomposition, vous obtenez en quelques mois un amendement 100% naturel pour vos plantations.



> J'ai été équipé individuellement
D'UN BAC MARRON,

OU

> Mon local poubelle / mon point d'apport volontaire a été équipé
D'UN BAC MARRON,



Je **TRIE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES** !

Installez votre bio seau dans votre cuisine, disposez dedans un sac compostable puis déversez-y vos déchets organiques pendant plusieurs jours.

Une fois votre sac compostable plein, fermez-le et déposez-le dans votre bac marron, ou dans le bac collectif situé dans votre local poubelle / point d'apport volontaire.

Vos déchets seront valorisés en une nouvelle ressource dans une filière spécifique sous la forme de compost bio.

**POUR VOUS PROCURER VOTRE MATÉRIEL DE TRI
ET POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES :**

0 800 506 586
appel gratuit depuis un poste fixe



En partenariat avec
Corepile

Les PILES & petites BATTERIES



Les PILES BOUTONS & CYLINDRIQUES



Les ACCUMULATEURS

Je les DÉPOSE :



Dans les bornes de collecte situées chez les vendeurs de piles, dans les grandes surfaces, dans les points municipaux et dans les établissements scolaires du Pays de Grasse.
📍 Trouvez la borne la plus proche :
WWW.JERECYCLEMESPILES.COM



En partenariat avec
ecosystem

Les LAMPES usagées & NÉONS



Les NÉONS & TUBES fluorescents



Les LAMPES usagées

Je les DÉPOSE :



Dans les bornes de collecte situées chez les vendeurs d'ampoules et dans les grandes surfaces du Pays de Grasse.
📍 Trouvez la borne la plus proche :
WWW.RECYLUM.COM/GEOLocalISATION



Dans l'une des 8 déchèteries gratuites situées sur le territoire du Pays de Grasse.
➤ VOIR EN PAGE 12



Les **GRANDS VÊTEMENTS**



Les **PETITS VÊTEMENTS**



Les **CHAUSSURES* & ACCESSOIRES**

*par paire



Le **LINGE de MAISON**



Les **PRODUITS d'HYGIÈNE et COSMÉTIQUE** usagés



La **VAISSELLE** jetable



La **VAISSELLE**



Les **OBJETS non RECYCLABLES**

Je les **DÉPOSE** dans un **SAC FERMÉ :**



Dans l'une des **74 bornes de collecte** située sur le territoire du Pays de Grasse.

📍 Trouvez la borne la plus proche : WWW.LAFIBREDUTRI.FR/JE-DEPOSE

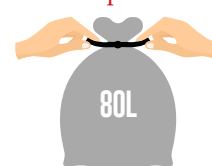


Dans l'une des **8 déchèteries gratuites** situées sur le territoire du Pays de Grasse.

➤ **VOIR EN PAGE 12**

10

Je les enferme **DANS UN SAC** d'une capacité de **80L maximum**



Je les **DÉPOSE :**



11



Afin de gérer les déchets ménagers dits « spéciaux », les déchèteries sont le **complément indispensable à la collecte sélective** des déchets ménagers ordinaires, en offrant aux habitants une solution d'élimination **adaptée et respectueuse de notre environnement**.

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR vous ouvre ainsi les portes **d'un réseau gratuit de 21 déchèteries**, qui s'étend sur 86 communes et **regroupe les territoires de 4 communautés d'agglomération** : Pays de Grasse (CAPG), Cannes Pays de Lérins (CACL), Sophia-Antipolis (CASA) et Alpes d'Azur (CCAA).

[Les DÉCHÈTERIES sur le PAYS DE GRASSE]

AURIBEAU-SUR-SIAGNE*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier des Roumigières
Route de Pégomas
04 93 70 26 56

PÉGOMAS*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier «La Fénerie»
Route de la Fénerie
04 93 40 73 84

GRASSE*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Route de la Marigarde
04 93 77 64 97

MOUANS-SARTOUX**

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier «Les Défends»
Route de Pégomas
04 92 28 55 80

PEYMEINADE*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier Picourenc
Chemin des Maures et des Adrets
04 93 09 93 64

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier «Le Brusquet»
CD 113
04 93 09 67 35

SAINT-VALLIER-DE-THIEY*

Du lundi au samedi
8h-11h45 / 14h-16h45
Quartier «Degoutay» - Route de St-Cézaire
04 93 09 92 20

VALDEROURE*

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi
8h-12h / 14h-17h
Le jeudi de 8h à 12h - le samedi de 9h à 12h
Quartier «Malamaire» - D 2211
04 93 09 92 20

* Déchèterie gérée par le SMED 06
** Déchèterie gérée par UNIVALOM

[Les CONDITIONS d'ACCÈS]

- ✓ Accès et dépôt **gratuits pour les particuliers** résidant sur l'une des 86 communes des 4 territoires.
- ✓ Obligation de **s'inscrire lors du premier passage**. Se munir d'un justificatif (*taxe d'habitation, taxe foncière, bail, acte notarié*) et d'une pièce d'identité **pour récupérer son badge d'accès** à conserver.
- ✓ Dépôt **jusqu'à 3 tonnes par an et par foyer**. Au-delà, le dépôt est facturé suivant une grille tarifaire.

[Les DÉCHETS acceptés]

Canapé, matelas	Métaux	Cartons	Pneus {4 par an et par foyer}	Mobilier
Gravats propres et gravats sales	Déchets verts	Verre plat	Lampes usagées	Bois
Vêtements et textiles	Tapis et moquettes	Déchets électriques et électroniques	Piles et batteries	Bouteilles de gaz {1 par an et par foyer}
Huiles de vidange et de friture	Peintures	Hydrocarbures et pétrole	Radiographies	Aérosols, pesticides...

Tous les produits portant ces symboles d'avertissement :

» Guide complet des déchèteries CAP AZUR : WWW.PAYSDEGRASSE.FR

[RENSEIGNEMENTS]

sméd
Syndicat Mixte
d'Élimination des Déchets (SMED)
04 22 10 65 47
WWW.SMED06.FR

UNIVALOM
Syndicat Mixte
pour la valorisation des Déchets (UNIVALOM)
04 93 65 48 07
WWW.UNIVALOM.FR



Les DÉPÔTS SAUVAGES

! LORSQUE VOUS ABANDONNEZ UN DÉCHET SUR LA VOIE PUBLIQUE OU SUR UN POINT COLLECTIF :

- > Vous polluez notre cadre de vie,
- > Vous alourdissez votre propre taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- > Vous perturbez l'ensemble du dispositif de collecte,
- > Vous mettez en danger la sécurité des usagers et des agents de la collecte,
- > **Vous risquez jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation de votre véhicule !**

! TOLÉRANCE ZÉRO INCIVILITÉ SUR TOUT LE PAYS DE GRASSE :

- > Un dispositif ultra-moderne et nomade d'appareils photos à vision nocturne,
- > **Dressage d'une contravention majorée du coût de remise en état du lieu,**
- > Fichage des contrevenants,
- > Renforcement de la vidéosurveillance sur les communes du Pays de Grasse.

! POURQUOI PRENDRE DE TELS RISQUES ?

- > Réseau gratuit pour les particuliers de 8 déchèteries (voir en page 12),
- > Service d'enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite exclusivement.

Idées » REÇUES «

» LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET LES ORDURES MÉNAGÈRES FINISSENT TOUS ENSEMBLE CAR CE SONT LES MÊMES CAMIONS QUI LES COLLECTENT !

Les véhicules en charge de la collecte sélective et des ordures ménagères sont effectivement les mêmes, mais selon le jour, leur collecte varie. Les déchets ne sont donc jamais mélangés ! Tous les emballages ménagers collectés sont accueillis au centre de tri de Cannes-la-Bocca, où ils sont rassemblés par familles puis transférés vers des filières de valorisation adaptées. Les ordures ménagères sont déposées dans un quai de transfert, puis envoyées vers des filières de valorisation énergétique et d'enfouissement.

» JE PAIE DÉJÀ MES IMPÔTS, JE N'AI PAS BESOIN DE TRIER EN PLUS MES DÉCHETS !

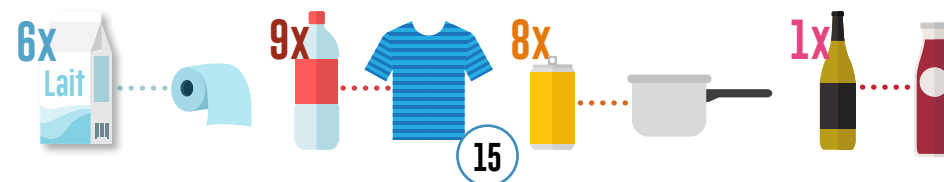
Hausse du coût du carburant, sanctions financières prévues par la législation pour l'élimination de tous les déchets non recyclés, saturation des sites de traitement des Alpes-Maritimes, multiples sont les facteurs qui impactent le taux d'imposition de tous les administrés. Aujourd'hui, réduire sa production de déchets et les trier assidûment au quotidien sont les deux moyens les plus efficaces pour ralentir ce phénomène.

» IL EST POSSIBLE DE METTRE SES EMBALLAGES MÉNAGERS DANS UN SAC NOIR CAR TOUS LES SACS SONT DE TOUTE MANIÈRE OUVERTS AU CENTRE DE TRI.

Les emballages ménagers ne doivent surtout pas être enfermés dans un sac opaque mais transparent, sinon celui-ci sera considéré comme étant rempli d'ordures ménagères, et de fait, mis de côté pour ne pas polluer le reste du gisement. Faites donc attention pour ne pas anéantir tous vos efforts !

» ON NE SAIT PAS VRAIMENT QUELLE EST L'UTILITÉ DU TRI SÉLECTIF !

Ah oui ? La preuve en images !



Pour tout
RENSEIGNEMENT
sur la gestion
DE VOS DÉCHETS :



0 800 506 586

appel gratuit depuis un poste fixe



collecte@paysdegrasse.fr

WWW.PAYSDEGRASSE.FR

Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

57, Avenue Pierre Sébard
06130 GRASSE

www.paysdegrasse.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération



CITEO
Économie associée des
territoires de la région Provence

smed
société de
gestion des déchets
en pays de Grasse

UNIVALOM
Union Val de l'Orne
recyclage - traitement - valorisation

LA LIQUE
Liquide
d'écologie

cliink

**# LE TRI
MA SECONDE NATURE**